



VERSEMENT 1236 W

Description globale : Recensement de population dans l'Aube

Dates extrêmes : 1990 ~ 1999

Importance matérielle : 4, 20 ml ~ 59 articles

Service producteur : Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Service versant :

Date d'entrée : août 1998

Communicabilité maximum : 75 ans

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : 01/01/2066

Date de rédaction du bordereau : janvier 2000

N° d'entrée : 52968

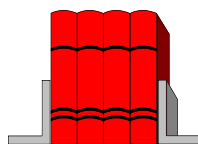
Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/561

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1999 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

L'INSEE est un service de l'administration française, né en 1946 de la fusion de plusieurs organismes regroupés sous le nom de : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Cet organisme a de nombreuses attributions, entre autre, l'organisation et le dépouillement d'enquêtes et des recensements de population (conjointement avec le Ministère de l'Intérieur).

Un recensement vise deux objectifs :

- déterminer la population légale de chaque circonscription administrative (commune, canton, arrondissement, département). La population légale ainsi définie permet l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires, se rapportant à des questions extrêmement variées : élections, taux de répartition des taxes et subventions, détermination des emplois communaux, constructions, loyers, marchés, nombre de pharmacies, etc...
- établir les statistiques de base de la population française (statistiques démographiques et économiques). Le recensement permet de recueillir des données chiffrées sur la population en générale (sexe, âge, situation de famille, nationalité, niveau d'instruction), ainsi que sur la population active (profession, branche d'activité, qualification, statut professionnel).

Il permet également d'obtenir des informations sur la constitution des ménages français (nombres de personnes par foyer, conditions de logement) ainsi que sur les migrations de personnes à l'intérieur du pays et en provenance de l'extérieur.

Les documents ne sont pas versés en totalité. Il a été établi pour chaque département un échantillon géographique permanent (EGP) c'est à dire, le choix de plusieurs communes et / ou villes d'importance différente (communes rurales, villes moyennes, grandes villes), représentatives du département. Chaque échantillon départemental est proportionné au poids démographique du département et repris à l'identique pour les recensements successifs.

Les documents de base d'un recensement de population sont constitués de bulletins individuels, de feuilles de logement (anciennement " de ménage"), de dossiers d'immeubles collectifs et de feuilles de collectivités. ¹

¹ Renseignements puisés dans les circulaires AD 88-9 et 926/ 138 élaborées conjointement par le Ministère de la Culture et le Ministère des Finances et du Budget en date du 9 novembre 1988.

Au sein de ce versement, les feuilles de collectivités ne sont pas dressées pour toutes les communes. Elles le sont plus particulièrement pour Bar-sur-Aube et Troyes ; ces feuilles répertorient les occupants des établissements de soins, des établissements hospitaliers, des établissements d'enseignement public ou privé avec internat, des cités universitaires ou foyers, des hospices et maisons de retraite.

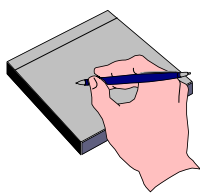
Les différents types de documents précédemment cités ne sont pas communicables avant un délai de 75 ans (cf. loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 sur les archives).

Les articles 54 à 59 sont quant à eux librement communicables : il s'agit de documentation produite par le service versant qui se rapporte au recensement et à ses modalités d'exécution.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 53	Documents constitutifs du recensement de la population : classement par ordre alphabétique des communes	1990
1	Avant-les-Ramerupt	
2	Balnot-la-Grange	
3	Baroville	
4 - 18	Bar-sur-Aube	
19	Géraudot	
20	La Louptière-Thénard	
21	Merrey-sur-Arce	
22	Périgny-la-Rose	
23	Moussey	
24	Pars-lès-Chavanges	
25	Plaines-Saint-Langes	
26 - 53	Troyes	
54 - 59	Ouvrages de documentation produits par l'INSEE	1990, 1993, 1999



ANNEXES

Un plan détaillant les différents districts de la ville de Troyes et permettant de les localiser est situé au début du classeur INSEE.

1236 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
1- 53	Documents constitutifs du recensement de la population - Dossier-type : feuilles de logement, bulletins individuels, dossiers des immeubles collectifs et feuilles de collectivités ²	1990	
1	Avant-les-Ramerupt	1990	01/01/2066
2	Balnot-la-Grange	"	"
3	Baroville	"	"
4 - 18	Bar-sur-Aube : classement par district		
4	0001	"	"
5	0002	"	"
6	0003	"	"
7	0004	"	"
8	Idem	"	"
9	0005	"	"
10	Idem	"	"
11	0006	"	"
12	0007	"	"
13	Idem	"	"
14	0008	"	"
15	0009	"	"
16	Idem	"	"
17	0010	"	"
18	0011	"	"
19	Géraudot	"	"
20	La Louptière-Thénard	"	"
21	Merrey-sur-Arce	"	"
22	Moussey	"	"
23	Pars-lès-Chavanges	"	"
24	Périgny-la-Rose	"	"
25	Plaines-Saint-Langes	"	"
26-53	Troyes : classement par district		
26	AV03, AV04, AV05, AV06, AV07	"	"
27	AV08, AV09, AV11, AV12, AV15, AX01	"	"
28	AX02, AX03, AX04a	"	"
29	AX04b, AY05	"	"

² Les feuilles de collectivités ne sont présentes qu'à la fin de certains districts de Bar-sur-Aube ou de Troyes.

1236 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1- 53	Documents constitutifs du recensement de la population - Dossier-type : feuilles de logement, bulletin individuel, feuilles collectives : suite	1990	
26 - 53	Troyes : suite		
30	AY06, AY08, AY11, AY12, AY13, AY16	1990	01/01/2066
31	AY17, AZ03, AZ06, AZ07, AZ08, AZ09	"	"
32	AZ12, AZ13, BS01, BS02	"	"
33	BS03, BS04, BS05, BS06, BS07	"	"
34	BS08	"	"
35	BS10, BS11, BS12, BS13	"	"
36	BS14, BS15, BS16, BS17, BS18	"	"
37	BS19, BS20, BS21	"	"
38	BT01, BT02, BT05, BT06, BT07	"	"
39	BT08, BT09, BT11, BT12, BT13	"	"
40	BT14, BT17, BV01, BV02	"	"
41	BV03, BV07, BV08, BV09, BV12, BV13, BV15, BV17, BV18, BV19	"	"
42	BV21, BV23, BV24, BV25, BV26, BV27, BV28	"	"
43	BW01, BW02, BW03	"	"
44	BW04, BW05, BW06, BW07, BW08, BW09, BW10	"	"
45	BW11, BW12, BY01, BY02, BY03, BY04, BY05, BY06, BY07, BY10, BY12	"	"
46	BY13, BY14, BY15, BY16, BY17, BY18, BY19	"	"
47	BY20, BY21, BY22, BY23	"	"
48	BY24, BY26, BY27, BY29	"	"
49	BZ01, BZ04, BZ06, BZ09, BZ10	"	"
50	BZ18, BZ23, BZ26	"	"
51	BZ25, CD01, CD04	"	"
52	CD05, CD06	"	"
53	CD11, CD12	"	"
	Listing d'exploitation récapitulant les districts de la ville de Troyes	"	"

1236 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
54 - 59	Documentation produites par l'INSEE relative au recensement et à ses modalités d'exécution	1990-1999	
54	Fascicule d' <i>Instruction aux maires</i>	1990	
55	Notice explicative du recensement destinée au grand public	"	
56	Brochure : <i>Manuel de l'agent recenseur</i>	"	
57	Idem : <i>Manuel de l'agent recenseur des communautés</i>	"	
58	Ouvrage : <i>Recensement général de la population : Guide d'utilisation (présentation générale, géographie, cartographie et dénombrement)</i> Tome I	"	
59	Ouvrage de documentation publié par la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale de l'INSEE : <i>Définition de l'Echantillon géographique permanent (EGP) du recensement de population de 1990</i>	1999	